

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/la-declaration-de-bethleem-contre-les-injections-moralement-illicites>

# La Déclaration de Bethléem contre les injections « moralement illicites »

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : lundi 20 décembre 2021

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## La Déclaration de Bethléem contre les injections « moralement illicites »

19 décembre 2021 Vexilla Galliae

« En ce 15 décembre 2021, un groupe de prélats, de prêtres et religieux, d'universitaires et de journalistes catholiques lancent une pétition appelant la hiérarchie de l'Église, les fidèles laïcs et « toutes les personnes de bonne volonté » à « s'opposer avec véhémence » aux injections expérimentales contre le COVID-19, « moralement illicites » et « contaminées par l'avortement », ainsi qu'à l'obligation vaccinale.

Parrainée par le diacre Nick Donnelly (diocèse de Lancaster, Angleterre), la Déclaration de Bethléem a notamment été signée par les évêques Athanasius Schneider, Marian Eleganti et Rene Henry Gracida. En tout, 48 personnalités sont répertoriées comme « signataires initiaux » de la pétition.

Le nom du manifeste a été choisi en raison de sa publication à l'approche de Noël. Pour le diacre Donnelly, « Bethléem est également associée au massacre des Saints Innocents par le roi Hérode ». Ainsi, « cette pétition nous donne l'occasion de protester au nom des victimes de l'industrie pharmaceutique réduites au silence ».

### La Déclaration de Bethléem

« Car par son incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni à tout homme » (GS 22).

Considérant que le concile Vatican II a résumé à juste titre l'horreur de l'avortement en le qualifiant de « crime abominable » qui inclut également un « suprême déshonneur pour le Créateur » (GS 51 § 3 ; 27) ;

Considérant que saint Jean-Paul II a enseigné que tous doivent s'opposer à ce « meurtre » délibéré des plus vulnérables avec « le maximum de détermination » (EV, 58 ; CL) ;

Considérant que le caractère sacré des enfants à naître, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1, 27), est gravement violé par leur exploitation utilitaire et leur marchandisation, favorisant ainsi la descente de la race humaine dans « une civilisation des choses et non des personnes, une civilisation dans laquelle les personnes sont utilisées de la même manière que les choses » (St. Jean-Paul II, GS 13) ;

Considérant que tous les vaccins expérimentaux à base de gènes actuellement disponibles dans le monde occidental sont contaminés par l'avortement, ayant été testés ou développés par traitement de cellules

foetales volées dans le corps d'enfants à naître assassinés ;

Considérant qu'en décembre dernier (2020), la Congrégation de la Doctrine de la Foi (CDF) a publié une Note sur la moralité de l'utilisation de certains vaccins anti-Covid-19 dont le sujet se limitait aux « aspects moraux de l'utilisation des vaccins contre le Covid-19 qui ont été développés à partir de lignées cellulaires dérivées de tissus obtenus à partir de deux foetus qui n'ont pas été spontanément avortés », tout en précisant que la congrégation n'avait pas l'intention de juger de la sécurité et de l'efficacité de ces vaccins, bien que cela soit éthiquement pertinent et nécessaire ;

Considérant que la Note affirme qu'il reste un « devoir moral d'éviter une telle coopération matérielle passive » au crime d'avortement par l'utilisation desdites injections ; mais explique que ce devoir n'est « pas obligatoire » en présence d'un « grave danger » qui peut être évité par le « vaccin », et lorsqu'une intervention sanitaire alternative « éthiquement irréprochable Covid-19 » n'est pas disponible ;

Considérant qu'en l'absence d'au moins ces critères, il reste moralement illicite de recevoir lesdites injections ;

Considérant que, bien que la Note déclare que l'actuelle « propagation pandémique du virus SARS-CoV-2 qui cause le Covid-19 » constitue le « grave danger » nécessaire pour justifier l'utilisation de vaccins contaminés par l'avortement, un tel jugement est « contingent et conjectural », s'appuyant sur des données scientifiques qui se développent continuellement dans le temps (DVer, 24), tout en étant également en dehors de la compétence propre des évêques, puisque leur autorité est définie comme relevant des domaines de la foi et de la morale (LG 25) ;

Considérant que des centaines de professionnels de la santé dûment compétents sont parvenus à la conclusion opposée, qualifiant l'utilisation de ces injections expérimentales de COVID-19 d'« inutile, inefficace et dangereuse » ; que plus de 59.000 scientifiques et praticiens de la médecine ont affirmé qu'en raison du danger relativement faible du COVID-19 pour la grande majorité de la population, « ceux qui courent un risque minimal » devraient être autorisés à « vivre leur vie normalement [et] à développer une immunité [collective] contre le virus » en dehors de tout vaccin ; et que plusieurs milliers d'autres ont qualifié d'« irresponsable » le fait d'exposer la population à un vaccin insuffisamment testé pour contrer un virus aussi bénin.

Considérant que « pour la grande majorité des gens ( 99,8% dans le monde), le SRAS-CoV-2 n'est pas mortel. Il s'agit généralement d'une maladie légère à modérément grave. Par conséquent, l'écrasante majorité des personnes ne sont pas exposées au COVID-19 et n'ont pas besoin d'être vaccinées ».

Considérant que l'âge moyen de décès du COVID-19 est supérieur à celui de la population générale, ce qui démontre sa nature bénigne, avec un taux de survie global de 99,74% ;

Attendu que les taux de survie rapportés pour les personnes de moins de dix-huit ans est de 99,998%, pour celles de dix-huit à cinquante ans, de 99,95%, de cinquante à soixante-cinq ans, de 99,4%, et pour celles de plus de soixante-cinq ans, de 94%, ce qui signifie que des personnes de moins de 70 ans ont une meilleure chance de mourir de la grippe que du COVID-19, qui présente une menace globale comparable aux pandémies de grippe moyennes de 1936 et 1957 ;

Considérant que même ces chiffres constituent des statistiques de décès considérablement gonflées, obtenues par des méthodes de comptage très défectueuses utilisées et promues par des agences de santé du gouvernement fédéral aux intérêts conflictuels ;

Considérant que des centaines de professionnels de la santé affirment qu'« environ 99% des gens sont déjà protégés contre le COVID-19 par des anticorps de type mémoire » et que « la plupart des gens seront

## La Déclaration de Bethléem contre les injections « moralement illicites »

---

désormais immunisés en raison de leur exposition au SRAS-CoV-2 », de sorte que cette population ne « bénéficiera pas du tout de la vaccination ».

Considérant que les fonctionnaires gouvernementaux chargés de vérifier les injections du vaccin génique COVID-19 ont été lourdement compromis par de multiples conflits d'intérêts en raison de leurs liens profonds avec l'industrie pharmaceutique, profitant même des produits qu'ils ont approuvés, alors même que la recherche est financée et influencée par les sociétés pharmaceutiques qui fabriquent les produits en question ;

Considérant que ces mêmes responsables gouvernementaux touchés par des conflits d'intérêts, ainsi que les médias, ont étouffé les voix de milliers de médecins et de scientifiques du monde entier qui attestaient de l'existence de traitements sûrs, très efficaces, peu coûteux et produits de manière éthique pour le COVID-19, y compris l'ivermectine, l'hydroxychloroquine (HCQ), la quercétine, les vitamines D et C avec le zinc, etc., qui ont tous un bilan phénoménal chaque fois que ces protocoles sont administrés, comme à Mexico ;

Considérant que toutes les injections de « vaccins » COVID-19 actuellement disponibles sont en réalité des traitements médicaux génique, « qualitativement différents des vaccins standard », ce qui remet en question l'applicabilité de la Note à ces médicaments ;

Considérant que Dignitas Personae distingue ces médicaments des vaccins en précisant que « [é]tant donné que la thérapie génique peut comporter des risques importants pour le patient, il convient de respecter le principe éthique selon lequel, pour procéder à une intervention thérapeutique, il est nécessaire d'établir au préalable que la personne traitée ne sera pas exposée à des risques pour sa santé ou son intégrité physique qui soient excessifs ou disproportionnés par rapport à la gravité de la pathologie pour laquelle une guérison est recherchée. Le consentement éclairé du patient ou de son représentant légitime est également requis » (26) ;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'expérimentation animale à long terme pour déterminer les effets secondaires nocifs à long terme des nouveaux produits expérimentaux géniques COVID-19, et que des comités de sécurité standard n'ont pas été mis en place pour évaluer les données » ce qui a amené de nombreux experts à insister sur le fait que le programme de vaccination « devrait être arrêté immédiatement » » il est impossible d'affirmer que les avantages de ces injections sont proportionnels aux effets secondaires nocifs, comme il est moralement nécessaire de le savoir avant que ces thérapies géniques expérimentales puissent être moralement acceptables ;

Considérant qu'à titre de comparaison, les pertes américaines dans les guerres d'Irak et d'Afghanistan s'élèvent à 7.074, mais que rien qu'aux États-Unis, les rapports crédibles de décès dus à ces injections s'élèvent actuellement à 19.886 (jusqu'au 3 décembre 2021) et sont en constante augmentation dans un système de rapports gouvernementaux passifs qui a historiquement « sous-déclaré les événements indésirables d'environ deux ordres de grandeur », ce qui signifie que les décès réels pourraient se chiffrer à « des centaines de milliers pour les États-Unis » ;

Considérant que les rapports sur ces décès dus aux vaccins, qui sont actuellement 47 fois plus nombreux en 2021 qu'en 2020, continuent d'être étouffés par les médias, tout comme les comptes rendus de près de 103.000 hospitalisations et de plus de 36.600 personnes souffrant d'un handicap permanent ; et compte tenu d'une étude évaluée par des pairs révélant un risque de décès cinq fois plus élevé dû aux vaccins qu'au COVID-19 « dans le groupe démographique le plus vulnérable des 65 ans et plus », y compris un rapport risque/bénéfice plus élevé avec les groupes d'âge plus jeunes, à l'heure actuelle, les médias ne sont pas en mesure d'évaluer le risque de décès. Des centaines de médecins au moins insistent sur le fait que ces injections expérimentales géniques sont « dangereuses » et « pas plus sûres » que le COVID-19 lui-même ;

## **La Déclaration de Bethléem contre les injections « moralement illicites »**

---

**Considérant qu'il incombe aux scientifiques, aux responsables de la santé publique et aux moralistes qui encouragent l'acceptation de ces injections de prouver que les innombrables effets indésirables signalés liés à ces injections ne sont pas causés par ces vaccins avant que d'autres personnes n'y soient soumises à€” ce qui n'a certainement pas été fait ;**

**Considérant que ces vaccins géniques se sont avérés inefficaces à€” bien moins efficaces que l'immunité naturelle des patients guéris à€” avec des niveaux élevés de « percée » chez les « entièrement vaccinés » par rapport aux « non-vaccinés » (74%), y compris des hospitalisations (60%), avec des risques significativement plus élevés pour les personnes guéries qui acceptent les injections (56%), tout en montrant une curieuse corrélation entre la mise en oeuvre de campagnes de « vaccination » à travers le monde et de fortes augmentations des décès dus au COVID-19 ; et, enfin, révélant de fortes indications que les « vaccinés » sont tout aussi susceptibles de porter et de transmettre le virus que les non-vaccinés, ce qui vicie le motif largement avancé pour que les personnes en bonne santé soient injectées par « amour du prochain » afin de « protéger les autres » ;**

**Considérant que, face à la mise en oeuvre et à la promotion injustes de « passeports vaccinaux » liberticides à€” qui ne « protègent personne » du virus à€” en Europe, en Israël, en Australie et au Canada, ainsi qu'à des initiatives au niveau des villes, des États et de l'État fédéral aux États-Unis, suscitant de vastes protestations mondiales, un acte légitime d'« amour du prochain » peut être exercé par ce que beaucoup considèrent à juste titre comme le « seul moyen » de protéger la liberté des démocraties occidentales : le non-respect massif de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire ;**

**Considérant que l'Église a également enseigné que l'utilisation de ces injections contaminées par l'avortement ne peut être choisie que sur une « base temporaire », car la coopération matérielle habituelle par le biais de multiples injections peut, entre autres dangers, éroder le « sens du bien et du mal » du sujet, engendrant « une occasion de péché grave » ; et pourtant, l'utilisation d'au moins deux injections de COVID par transfert génique expérimental d'ARNm est conçue pour nécessiter des « rappels » sur une base continue impliquant une concaténation routinière et physique avec le crime d'avortement ;**

**Considérant que la prise de produits contaminés par l'avortement encourage l'industrie de l'avortement et l'industrie de la recherche pharmaceutique et biomédicale pro-avortement à continuer d'utiliser des lignées cellulaires volées à des bébés assassinés (et même à développer de nouvelles lignées cellulaires dérivées de l'avortement) malgré toutes les protestations verbales des pro-vie qui s'opposent à ces atrocités ;**

**Considérant qu'un tel contre-témoignage a le potentiel de provoquer un scandale dans le monde séculier, il sert également à saper le devoir supérieur de « l'amour du prochain » en encourageant les actes gravement immoraux des avorteurs, des chercheurs, des commerçants et des administrateurs impliqués dans ces maux, mettant davantage en danger leurs âmes immortelles ;**

**Considérant qu'il faut souligner que nos frères et soeurs qui ont reçu ces injections avec une connaissance ou une liberté insuffisante, étant victimes de la propagande ou de la violence de mandats criminels, ne peuvent être considérés comme ayant encouru une culpabilité envers leur conscience du fait de cet acte ;**

**Nous, soussignés, en observation de l'enseignement de l'Église, affirmons par la présente que, même en présumant qu'une personne est totalement opposée à ce que ces vaccins génétiques soient entachés du crime horrible de l'avortement, qu'en raison de la présence de l'une des trois conditions suivantes, telles que soutenues ci-dessus, il demeure objectivement moralement illicite pour une personne d'accepter ces injections :**

## La Déclaration de Bethléem contre les injections « moralement illicites »

---

1. l'absence manifeste d'un « grave danger » posé par le COVID-19,

2. la disponibilité positive d'interventions sanitaires Covid-19 sûres et efficaces « éthiquement irréprochables », et,

3. l'absence de données adéquates, moralement nécessaires pour tenter de calculer une analyse risques/bénéfices de ces injections génériques expérimentales, en particulier lorsqu'il a été démontré que ces injections sont exceptionnellement inefficaces et dangereuses, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Nous confirmons également qu'en toute logique, au moins une de ces conditions prohibitives s'appliquera à pratiquement tous les individus, sinon à tous.

Dans des circonstances qui constituent une contrainte ou une coercition imposée par la loi, rendant obligatoire la réception d'injections expérimentales dangereuses, inefficaces et insuffisamment testées, en violation du Code de Nuremberg et du droit international, les personnes victimes de ces actes de violence sont encouragées à prendre la décision la plus prudente possible au service de leur propre santé, de leur liberté et du bien commun.

Il s'ensuit naturellement qu'il demeure moralement illicite de faciliter, de promouvoir ou de rendre obligatoire la réception massive de ces injections de COVID-19 dangereuses, insuffisamment testées, insuffisamment surveillées et entachées d'avortement.

Nous appelons donc respectueusement le Saint-Père, la CDF, tous les cardinaux, évêques, prêtres, fidèles laïcs et toutes les personnes de bonne volonté à s'opposer ardemment à la réception de ces produits moralement viciés, dangereux et inefficaces, ainsi qu'aux obligations gravement injustes imposées à des millions d'étudiants et de travailleurs à travers l'Occident chrétien. »

Premiers signataires :

+ Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Sainte-Marie d'Astana, Kazakhstan

+ Mgr Marian Eleganti, évêque auxiliaire émérite de Coire, Suisse

+ Mgr Rene Henry Gracida, évêque émérite de Corpus Christi, Texas, USA

Abbé Janvier Gbénou

Abbé Guy Pagès, apologiste, écrivain

Abbé John Rizzo

Abbé Koenraad Huysegems

Père Luis Eduardo Rodríguez Rodríguez

Diacre Nick Donnelly, MA

Révérant A. B. Carter, B. Sc. (Hons.) ARCS DipPFS

Fr. Timothy Sauppé, S.T.L.

Fr. Michael Menner, M. A. Théologie, Licence en sciences de la biologie humaine

Lynn Colgan Cohen, O.F.S., MA, Franciscaine séculière

Prof. Berthold Wald, professeur émérite de philosophie systématique, Département de théologie, Paderborn, Allemagne

Dr Claude E. Newbury M.B., B.Ch., D.T.M&H., D.P.H., M.F.G.P., D.O.H., D.C.H., D.A., M.Med., médecin, expert en santé publique, ancien président de Pro-Life South Africa

Peter A. Kwasniewski, Ph.D., chercheur

Dr. Caroline Farey, BA, MA, STB, STL, PhL, PhD (Lateranensis)

Prof. Dr. Dr. Daniel von Wachter, philosophe et théologien, principauté du Liechtenstein

Carlos A. Casanova, philosophe, professeur d'université

**Donna F. Bethell, J.D.**

**Prof. Dr.rer.nat. Dr.rer.pol. Rudolf Hilfer, Stuttgart, Allemagne**

**Andrea Rosario Iñiguez. PHD Droit.**

**Dr. Gerard van den Aardweg, psychologue**

**Prof. em. Dr. Hubert Windisch, Allemagne**

**Dr. Robert Hickson (USA ret.), spécialiste de la littérature et de l'histoire militaire**

**Dr. Maike Hickson, journaliste et auteur**

**Gabriele Civello, docteur en droit**

**Edward E. Schaefer, président du Collegium**

**Michael Hageböck, directeur d'école, publiciste**

**Sarah Henderson DCHS MA (RE & Catéchèse) BA (Mus)**

**René Fuchslocher Raddatz, avocat et homme politique**

**John-Henry Westen, cofondateur et rédacteur en chef de LifeSiteNews.com**

**Michael Matt, rédacteur en chef de The Remnant**

**Sven von Storch, rédacteur en chef de Frei Welt, président de la Zivie Allianz, président de l'Institut d'études stratégiques de Berlin**

**Brian M. McCall, Chaire de droit Orpha**

**Maurice Merrill et Matt Gaspers, rédacteurs en chef de Catholic Family News**

**Rod Pead, rédacteur en chef de Christian Order, Royaume-Uni**

**Helene et Alexandra Walterskirchen, Château de Rudolfshausen, Allemagne (Kultur-Magazin Schloss Rudolfshausen)**

**Leila Marie Lawler, auteur de The Summa Domestica : L'ordre et l'émerveillement dans la maison**

**Maureen Mullarkey, écrivain**

**Jeanne Smits, journaliste, France**

**Adrie A.M. van der Hoeven MSc, scientifique publié et auteur de [www.jesusking.info](http://www.jesusking.info)**

**Elizabeth Yore, Esq, fondatrice de YoreChildren**

**Joseph Doyle, directeur exécutif de la Ligue d'action catholique du Massachusetts**

**Ernest Williams, Suisse**

**Debi Vinnedge, fondatrice des Enfants de Dieu pour la Vie**

**Yvonne Bontkowski, directrice exécutive de Taking Recourse**

**Patrick Delaney, M. Div., MA, journaliste**

Site source :

[Vexilla galliae](#)